



MODALITES DE RETRAIT DES DIPLOMES DU BREVET

Une invitation pour le 08 ou le 09 novembre 2021 (pour les élèves ayant été admis) a été envoyée avec les relevés de notes, si vous n'avez pas eu la possibilité de venir à cette date, nous vous invitons à partir du 19 novembre 2021 à venir le retirer au niveau du secrétariat de direction.

Les modalités de retrait sont les suivants :

1) Remise du diplôme au candidat

L'élève se présente au secrétariat de direction avec **sa carte d'identité** aux horaires indiqués ci-dessous.

2) Remise du diplôme à un représentant légal

Cette personne devra se présenter avec **sa carte d'identité, la photocopie de la carte d'identité du candidat et d'une procuration signée par le candidat** au secrétariat de direction aux horaires indiqués ci-dessous.

Horaires du secrétariat :

(hors vacances scolaires)

| | |
|----------|--------------|
| Lundi | 8h00 – 17h15 |
| Mardi | 8h00 – 17h15 |
| Mercredi | 8h00 – 12h45 |
| Jeudi | 8h00 – 17h15 |
| Vendredi | 8h00 – 17h15 |

3) Transmission par courrier

Uniquement si l'élève ne peut pas se déplacer.

Le candidat doit envoyer une lettre précisant son identité et **son adresse** en joignant **la photocopie recto-verso de sa carte d'identité** et **des timbres poste d'une valeur de 6.90 euros** (pour l'envoi du diplôme).

Le secrétariat

Collège
Soutine

La principale

Dossier suivi par
Adeline
GAUTIER

Tél. 02 37 22 28 28

Fax 02 37 22 61 60

ce.0281055v

@ac-orleans-
tours.fr

Allée Soutine
28300 Saint-
Prest